

## Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du 22 août 2022

Publié le : 01/09/2022

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni salle Robert SCHWINT – La City – 4 rue Gabriel Plançon – 25000 BESANÇON, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports: 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9.

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 20h50.

Etaient présents : Mme Frédérique BAEHR, Mme Catherine BARTHELET, M. Gabriel BAULIEU, Mme Anne BENEDETTO, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. René BLAISON, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, M. Sébastien COUDRY, Mme Marie ETEVENARD, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Olivier GRIMAITRE, M. Yves GUYEN, M. Daniel HUOT, M. Michel JASSEY, M. Frank LAIDIE, M. Aurélien LAROPPE, M. Christophe LIME, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Yves MAURICE, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Pascal ROUTHIER, M. Nathan SOURISSEAU, M. Fabrice TAILLARD, Mme Anne VIGNOT, M. Benoît VUILLEMIN, Mme Marie ZEHAF.

Etaient absents : M. Marcel FELT, M. Gilbert GAVIGNET, M. Denis JACQUIN.

Secrétaire de séance : M. François BOUSSO.

Procurations de vote : M. Marcel FELT à M. Yves GUYEN.

## Subvention à l'association « Le Chemin des sens » pour le « parcours des métiers »

**Rapporteur** : M. Nicolas BODIN, Vice-Président

Inscription budgétaire	
BP 2022 et PPIF 2022-2026 « Prospection économique »	Montant prévu au budget 2022: 217 000€ Montant de l'opération : 3 000 €

### Résumé :

L'association « Le Chemin des sens » propose chaque année un « Parcours des métiers » valorisant les artistes et artisans d'art et les lycées professionnels avec spécificité « métiers d'art », lors des journées du Patrimoine. Elle a organisé également, en avril dernier, une exposition à la mairie de Geneuille dans le cadre des Journées Européennes des Métiers d'Art.

Un soutien exceptionnel de 3 000 € de la communauté urbaine est proposé pour l'année 2022.

En 2021, le soutien apporté s'était élevé à 5 000 €. En effet, une enveloppe de 2 000 € était consacrée à un soutien renforcé à l'association en raison de la crise sanitaire.

### I. L'association « Le chemin des sens »

L'association du « Chemin des sens » a été créée le 11 mai 1999. Elle regroupait 43 artisans en 2021.

Son objet est l'animation et la promotion de la création artisanale. Elle organise à ce titre deux manifestations en 2022 : une exposition d'artisanat d'Art à Geneuille et une manifestation lors des journées du patrimoine.

### II. Exposition d'artisanat d'arts à Geneuille.

En collaboration avec la Mairie de Geneuille et la Chambre de Métiers, Chemin des Sens a organisé le 1<sup>er</sup>, 2 et 3 avril derniers, lors des Journées Européennes des Métiers d'Art une exposition regroupant une vingtaine d'artisans.

### III. « Parcours autour des Métiers » lors des Journées du Patrimoine

En 2022, l'association souhaite renouveler le rendez-vous avec le monde de l'artisanat d'art et donner la possibilité à de nombreux artistes et artisans d'art de conforter une activité économique difficile après les périodes d'interruption dues aux confinements successifs.

La principale exposition de l'édition 2022 se tiendra à l'occasion des Journées du Patrimoine (17 et 18 septembre 2022) au Centre Grammont. C'est donc l'occasion de présenter le thème « parcours autour des métiers » avec une programmation de visites d'ateliers et de découverte des métiers. Le public estimé s'élève à 1 500 visiteurs.

Depuis 2021, les lycées spécialisés dans les métiers d'art sont associés à cette manifestation.

**A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 3 000 € à l'association « Le chemin des sens » pour le « parcours des métiers ».**

Le secrétaire de séance,

François BOUSSO  
Conseiller communautaire délégué

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 31

Contre : 0

Abstention\* : 0

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU  
1<sup>er</sup> Vice-Président

Conseiller intéressé : 0

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.